



Luttes sociales,  
Engagement central

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale  
du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN  
tenue le 4 avril 2018,  
salles Multi,  
CSN. Montréal

---

## PRÉSENCES

### Comité exécutif

Dominique Daigneault, présidente  
Manon Perron, secrétaire générale  
Patrice Benoît, trésorier  
Charles Sainte-Marie, 1<sup>er</sup> vice-président (congé de maladie)  
Bertrand Guibord, 2<sup>e</sup> vice-président

### Conseil syndical

Richard Bousquet, environnement et dévelop. durable  
Arianne Carmel-Pelosse, jeunes  
Madeleine Ferland, éducation

Dominique Daigneault et Manon Perron agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

La présidente, Dominique Daigneault, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière.

Dominique rappelle que l'assemblée générale de juin se tiendra exceptionnellement le lundi 4 juin, puisque le mercredi, il y aura une fédération en congrès.

## Mot d'ouverture

La présidente dénonce la stratégie électoraliste du gouvernement libéral qui fait des promesses de réinvestissement dans plusieurs secteurs de l'État alors qu'il a appliqué des politiques d'austérité sans précédent, ce qui a affaibli le filet de sécurité sociale et les services publics au profit d'une plus grande privatisation des services de l'État. Ces politiques ont également appauvri la population et augmenté le clivage entre les riches et les pauvres. C'est tout simplement scandaleux de voir ce gouvernement s'embarquer dans une campagne de marketing politique à la veille des prochaines élections provinciales pour reprendre, au lendemain du scrutin, le cycle infernal de l'austérité. Jour après jour, nos dirigeants font la démonstration que le système capitaliste est injuste et qu'il faut continuer à le combattre.

Elle poursuit son message en soulignant la grève des cheminots et des syndicats dans la fonction publique, en France, qui transportent leur colère dans la rue.

Ici, des travailleuses et travailleurs se mobilisent pour dénoncer le climat de travail dans la santé et les services sociaux et en éducation qui est devenu insoutenable. L'épuisement professionnel prend des proportions endémiques dans plusieurs établissements.

Elle souligne qu'à Drummondville, les différents syndicats représentant les chauffeurs d'autobus scolaires de partout dans la province ont convenu, lors d'une réunion tenue lundi dernier, de consulter leurs membres sur le déclenchement d'une éventuelle grève nationale ce printemps. Les délégué-es participant à la réunion du secteur transport scolaire (STS) de la Fédération des employées et employés de services publics (FEEPS-CSN) ont voté à 93 % en faveur de cette mesure.

Le 28 avril, on a une occasion d'aller manifester cette colère. Pour souligner le 1<sup>er</sup> mai, Journée internationale des travailleuses et travailleurs, des organisations syndicales, communautaires, étudiantes lancent un appel à une mobilisation nationale. La présidente souhaite que nous soyons nombreuses et nombreux à prendre la rue, le 28 avril.

## **2. APPEL DES ÉLU-ES**

Manon fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

## **3. PRESENCE DES DELEGUE-ES DU GRAND NORD**

Manon souligne que personne du Nunavik et de la Baie James n'est avec nous ce soir.

## **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture
- 2- Appel des élu-es
- 3- Présence des délégué-es du Nunavik et de la Baie James
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 2018
- 6- Admission des visiteuses et des visiteurs
- 7- Accréditation des nouvelles et nouveaux délégué-es
- 8- Affiliation des nouveaux syndicats
- 9- Conflits et mobilisation
  - Appui à l'intersyndicale de la CSDM
  - Appui à la grande marche pour l'avenir du CHU Sainte-Justine
- 10- ALENA

- Invité Jean Dalcé, conseiller syndical de la CSN, module recherche du service des relations du travail
- 11- Avis d'élection
- Comité droit au travail
  - Comité de surveillance des finances
- 12- Manifestation du 1<sup>er</sup> mai, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs
- 13- Retour sur le conseil confédéral de mars
- 14- Venue du G7 à la Malbaie
- 15- Divers
- Annonces

**Il est proposé par Caroline Hardy  
appuyé par Arianne Carmel-Pelosse**

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MARS 2018**

L'adoption de ce procès-verbal est reporté à l'assemblée générale de mai puisque les délégué-es n'ont pas reçu de copie dans l'envoi.

**6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS**

**Il est proposé par Robert Poisson  
appuyé par Catherine Thiffault**

**Que** l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

**ADOPTÉ**

**7. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES**

Richard Ledoux, du comité des lettres de créance, informe l'assemblée qu'il n'y a pas de nouvelles et nouveaux délégués à accréditer.

## 8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Manon Perron indique qu'il n'y a aucun syndicat à affilier.

## 9. CONFLITS ET MOBILISATIONS

### Appui à l'intersyndicale de la CSDM

Manon Perron invite Michel Picard de l'APPA, Gilbert Ducharme de l'ACDEM et Rémi Desrosiers du SNEE à joindre les membres du comité exécutif pour présenter leur demande d'appui aux délégué-es de l'assemblée générale.

La commission scolaire de Montréal est l'une des principales commissions scolaires au Canada. On y observe un haut taux de défavorisation et plusieurs élèves ont des difficultés particulières. Les politiques d'austérité ont eu un impact sur la qualité de l'enseignement, sans pour autant remettre en question l'engagement du personnel. Par contre, depuis plusieurs mois, les syndicats ont observé un changement préoccupant dans les relations de travail. Les directions ont adopté une approche beaucoup plus coercitive et répressive dans l'application des mesures disciplinaires et dans les relations quotidiennes avec le personnel.

Rémi Desrosiers présente les revendications de l'intersyndicale composée de cinq syndicats, dont trois sont affiliés à la CSN. Les dirigeants de la CSDM manquent d'écoute devant les doléances des syndicats. Le lien de confiance est rompu depuis que la commission scolaire a changé son approche. Souvent, les directions n'ont plus de mandats pour trouver des solutions aux problèmes de relations de travail. D'ailleurs, la commission scolaire connaît des difficultés de rétention du personnel. Les problèmes de paie sont fréquents. De plus, elle blâme les syndicats pour les difficultés que l'organisation rencontre. Les griefs sont plus nombreux qu'auparavant et ils s'accumulent. Ce qui entraîne une judiciarisation des relations de travail. Les deux autres présidents concluent cette présentation en relatant des situations qui appuient leurs revendications.

Enfin, l'intersyndicale s'est dotée d'un plan d'action ayant pour objectif de communiquer le mécontentement des membres à la direction de la commission scolaire, notamment par l'organisation d'une manifestation le 9 mai.

Cette présentation suscite des échanges avec les délégué-es. Les militantes et militants font le parallèle avec ce qu'ils vivent dans leur milieu de travail. Ceux-ci offrent leur solidarité à l'intersyndicale qui cherche à obtenir le respect de la direction de la commission scolaire.

## **Proposition d'appui à l'Intersyndicale de la CSDM**

**Attendu que** la communication et les relations de travail sont défaillantes entre l'employeur et les cinq syndicats<sup>1</sup> représentant 16 000 employé-es à la CSDM;

**attendu que** ce problème entraîne des difficultés à faire respecter les conventions collectives, conditions particulières et autres lettres d'entente;

**attendu que** l'employeur ne s'investit pas dans les comités de relation de travail (nombre de rencontres insuffisant, manque d'efficacité, manque de diligence dans la transmission des réponses, etc.);

**attendu que** la CSDM ne travaille pas en amont pour régler des situations parfois très simples avec ses syndicats, mais choisit plutôt d'investir dans les services juridiques;

**attendu que** le bureau de santé (BSCAT) manque de respect et d'empathie envers les membres malades et plus fragiles en multipliant les expertises médicales afin de les forcer à retourner au travail de manière précipitée;

**attendu que** les mesures disciplinaires sont en forte augmentation tant en nombre qu'en jours de suspension et qu'elles ne servent plus seulement à corriger une situation, mais plutôt à punir les membres;

**attendu que** les délais sont beaucoup trop longs pour corriger des erreurs sur les paies;

**attendu que** les membres sont actuellement dans un contexte de pénurie de personnel, résultat des difficultés rencontrées, tant du point de vue de l'attraction que de la rétention des employé-es;

**attendu que** les membres sont de plus en plus victimes de surcharge de travail et que cela favorise l'épuisement professionnel;

**attendu** l'effet de ces problèmes de relations de travail sur la qualité de vie et la qualité de l'enseignement dans les écoles de la CSDM;

**attendu que** la CSDM a été particulièrement éprouvée par les compressions budgétaires, mais que cela ne justifie pas le durcissement de l'employeur dans ses relations de travail;

**Il est proposé par Richard Bousquet  
Appuyé par Claudine Léveillé**

**Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN et ses syndicats affiliés appuient l'Intersyndicale de la CSDM dans ses moyens de pression pour rétablir des**

---

<sup>1</sup> Association professionnelle du personnel administratif CSN (APPA), Syndicat national des employées et des employés de la CSDM CSN (SNEE), Association des concierges du district de Montréal CSN (ACEDM), Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal CSQ (SPPMEM), Alliance des professeures et professeurs de Montréal FAE (APPM).

conditions de travail satisfaisantes pour tous ses membres ainsi qu'une communication et des relations de travail harmonieuses et efficaces entre l'employeur et ses syndicats.

## **ADOPTÉ**

### Appui à la grande marche pour l'avenir du CHU Sainte-Justine

Manon Perron invite Sophie Leclair du SPSIC, Évelyne Crépeau du STEPSQ et Simon Bouclin du SNEE à joindre les membres du comité exécutif pour présenter leur demande d'appui.

Sophie présente le contexte qui a mené à la fusion des établissements du CHUM et du CHU Sainte-Justine. Ce sont d'abord les conseils d'administration qui ont été fusionnés. Progressivement, toutes les activités de l'hôpital pédiatrique seront agglutinées par le CHUM. Depuis l'automne la communauté de Sainte-Justine s'est donc mobilisée pour dénoncer la situation. La particularité de l'institution et la mission du CHU doivent être préservées. Cette décision n'est qu'administrative et empêchera de garder le budget spécifique aux soins pédiatriques. Entre autres, les services externes et psychosociaux sont menacés. La présentation se termine par une invitation à joindre la grande marche le 6 mai prochain.

Une période d'échange suit cette présentation. Les délégué-es offrent leur appui à la grande marche pour l'avenir du CHU Sainte-Justine.

### Proposition d'appui

**Attendu que** toute la communauté du CHU Sainte-Justine, médecins, dentistes, pharmaciens ainsi que l'intersyndicale CSN<sup>2</sup>, est en mobilisation pour préserver l'avenir de leur institution et est contre le regroupement forcé avec le CHUM;

**attendu que** la décision de fusionner le CHU Sainte-Justine et le CHUM a été prise sans consultation de la communauté du CHU Sainte-Justine;

**attendu que** cette fusion menace l'institution, seul centre pédiatrique autonome au Québec et plus important centre mère-enfant au Canada;

**attendu que** le CHU Sainte-Justine est au service des familles de l'ensemble du Québec;

**attendu que** les arguments du ministre Barrette, à l'effet d'assurer la continuité des soins pour les enfants lorsqu'ils deviennent adultes sont décriés par tous;

**attendu que** cette fusion n'est qu'administrative et n'a rien à voir avec la réalité et les besoins des enfants malades et de leurs familles;

---

<sup>2</sup> Syndicat des professionnels en soins infirmiers et cardiorespiratoires du CHU Sainte-Justine (SPSIC-CSN), Syndicat national des employé-es du CHU Sainte-Justine (SNEE-CSN), Syndicat des technicien-nes et des professionnel-les de la santé et des services sociaux du Québec (STEPSQ-CSN)

**attendu que** la CSN et ses organismes affiliés, dont le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN appuient la campagne de sensibilisation « Aimer. Défendre. Ensemble, protégeons l'avenir du CHU Sainte-Justine ».

**Il est proposé par Daniel McSween  
Appuyé par Félix Sylvestre**

**Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats affiliés à participer à la grande marche pour l'avenir du CHU Sainte-Justine (et contre le regroupement forcé avec le CHUM) en appui à la communauté du CHU Sainte-Justine, le 6 mai 2018 à 11 h, (2030, Édouard-Montpetit, Montréal)

**Adopté**

## 10. ALENA

Manon Perron accueille Jean Dalcé, conseiller syndical de la CSN, module recherche du service des relations du travail.

Jean Dalcé présente les principaux enjeux de la renégociation de l'ALENA. Il dénonce le comportement de l'administration américaine qui influence énormément le climat des négociations. Il poursuit en résumant les demandes des Américains ainsi que les enjeux pour le Canada. Il dresse un tableau des échanges commerciaux entre le Canada, notamment le Québec, et les États-Unis pour bien situer les points de divergences. Cette présentation permet d'introduire la position que le conseil central compte défendre dans le cadre des négociations qui ont cours.

Manon présente le document d'orientation préparé par le conseil syndical.

### **Position du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN sur l'ALENA**

Au lendemain de son assermentation en janvier 2017, Donald Trump a imposé une renégociation de L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) à ses vis-à-vis du Canada et du Mexique en prétextant que l'entente n'avait pas eu les retombées escomptées pour les États-Unis. L'attitude belliqueuse du président a donné le ton aux négociations depuis le début août 2017. Trump a instrumentalisé la septième ronde de négociation, qui s'est tenue au Mexique au mois de février, pour raviver la menace d'une guerre commerciale tous azimuts au sujet de l'importation de l'acier et de l'aluminium. En plus de s'en prendre au Canada, premier partenaire commercial, il s'en est pris à la Communauté économique européenne et à Pékin. Il a fallu le départ de l'un de ses plus proches collaborateurs et une levée de boucliers au sein de la famille républicaine pour calmer le jeu. En prenant la mesure de l'onde de choc, le président a semblé montrer un peu plus d'ouverture à l'endroit du Canada et du Mexique en déclarant que si un accord favorable aux États-Unis était signé, il n'y aurait aucune raison d'imposer des tarifs douaniers à ses partenaires de l'ALENA. Visiblement chez nos voisins du sud un bras de fer se dessine entre les tenants du protectionnisme et ceux du libéralisme en marge des

négociations qui reprendront, en avril, pour une huitième ronde de négociation. Le rendez-vous cette fois sera à Washington.

Jusqu'à maintenant, tout au long des négociations, Donald Trump a laissé planer le doute sur le sort que son administration allait réserver à l'ALENA. On reconnaît bien l'imprévisibilité du 45<sup>e</sup> président étasunien. Aussi, les élections de mi-mandat aux États-Unis et l'élection générale au Mexique risquent d'influencer la tournure des événements. Plus les négociations avancent, plus les spéculations continuent à nourrir l'actualité politique et économique, il est donc bien malin celui qui peut prédire l'issue d'une nouvelle mouture de l'ALENA.

Dans un tel contexte, il nous semblait important de soumettre au débat de l'assemblée générale, les éléments principaux de la déclaration politique de la rencontre des organisations sociales du Canada, des États-Unis et du Mexique en les adaptant à la réalité de nos préoccupations politiques et économiques. Les termes généraux de cette entente ont été adoptés en mai 2017 en vue du début des négociations d'une nouvelle version de l'ALENA.

Pour l'économie capitaliste, l'intégration des marchés équivaut à une plus grande ouverture des investisseurs aux marchés publics régis par l'État et une plus grande dérèglementation, ce à quoi nous nous opposons. Nous avons formulé des alternatives crédibles depuis les années quatre-vingt-dix dans la mouvance de l'altermondialisme<sup>3</sup>.

Cependant, selon nous, l'intégration des marchés doit à tout le moins considérer le bien commun et la satisfaction des besoins des populations. Nous pensons que nos revendications et notre vision d'un modèle d'intégration des marchés coopératifs et progressistes doivent primer dans le cadre des négociations actuelles. Ces négociations doivent, en outre, se dérouler dans la transparence et dans le respect de la souveraineté des pays impliqués.

Les mouvements syndical, social, féministe et les communautés autochtones s'opposent à la forme actuelle de l'ALENA et celle des accords commerciaux qui ont suivi, et craignent les comportements belliqueux, xénophobes, misogynes ainsi que les dérives sécuritaires.

En ce sens, nous exigeons le respect des principes suivants :

- 1- Que les négociations se déroulent en toute transparence et de façon démocratique en impliquant les populations et les pouvoirs législatifs des pays.
- 2- Que dans l'ALENA ou tout autre accord commercial, des normes claires et efficaces, contraignantes et exécutoires concernant le travail et l'environnement soient convenues en respectant voire en allant au-delà des normes internationales établies.

---

<sup>3</sup> Multi dictionnaire de la langue française, Mouvement de contestation politique datant de la fin des années 1990, qui s'oppose au néolibéralisme et propose un développement économique plus humain et soucieux de l'environnement.



- 3- Que les privilèges consentis aux investisseurs étrangers, ainsi que les mécanismes de règlement des différends entre les investisseurs et un État (Investor-State Dispute Settlement-ISDS, chapitre 11 ALENA<sup>4</sup>) soient éliminés et que le droit des peuples à exercer un contrôle démocratique sur les politiques publiques dans chaque pays soit respecté.
- 4- Que des normes contraignantes soient établies pour assurer la prédominance des droits humains comme fondement des accords et pactes internationaux.
- 5- Que des politiques générales de parité garantissent l'égalité des femmes et préviennent la discrimination à leur endroit.
- 6- Que toute entente garantisse l'égalité des droits des groupes discriminés tels les LGBT et les minorités racisées.
- 7- Que soient garantis la participation et le consentement des communautés et des peuples autochtones, afin de respecter la souveraineté des peuples sur leurs ressources, leurs territoires et leur culture.
- 8- Que des mesures soient incluses dans la législation et dans la réglementation afin d'assurer à toutes et tous un salaire décent, dont un salaire minimum à 15 \$.
- 9- Que des mesures soient incluses pour améliorer l'exercice du droit d'association, celui du droit à la négociation collective, notamment la négociation collective transnationale dans les cas où un employeur opère dans plusieurs pays.
- 10- Que les services publics de santé et de services sociaux, l'éducation, ainsi que la culture soient exclus des accords de libre-échange, n'étant pas des marchandises.
- 11- Que la protection sociale, les ressources naturelles comme l'eau, l'énergie ainsi que les marchés publics soient protégés en garantissant les droits des nations d'étendre la propriété publique aux ressources et aux services.
- 12- Que soient sauvegardés la souveraineté alimentaire, les mécanismes de gestion de la production et les moyens de subsistance en milieu rural et que des normes de traçabilité des produits soient introduites.
- 13- Que des législations soient introduites pour assurer les pleins droits des travailleuses et travailleurs migrants et renforcer les mécanismes exécutoires pour les protéger, notamment le droit d'association et le droit de représentation.

---

<sup>4</sup> « Mécanismes de règlement des différends entre un investisseur et un État : d'où viennent-ils et qu'est-ce que l'avenir leur réserve ? » Bibliothèque du Parlement, publication no 2015-115-F, le 20 octobre 2015 *révisée le 4 mai 2016* : Un mécanisme RDIEC est un dispositif juridique présent dans les traités bilatéraux et multilatéraux concernant l'investissement ou dans des chapitres consacrés à l'investissement à l'intérieur d'accords de libre-échange (ALÉ). Il donne aux investisseurs le droit d'avoir recours à l'arbitrage international lorsqu'ils estiment qu'un gouvernement étranger lié par un tel accord en a violé une disposition.

- 14- Que soient inclus des engagements partagés, entre les pays, pour améliorer les infrastructures publiques en faisant la promotion de la justice fiscale, par une imposition juste, équitable et progressive des bénéfices.
- 15- Que soient incluses des obligations contraignantes et exécutoires pour lutter contre les changements climatiques en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.
- 16- Que chaque pays doive avoir au minimum l'obligation de remplir sa contribution nationale définie dans l'Accord de Paris sur le climat.

Sans le respect de ces principes, le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN s'opposera à toute entente commerciale toxique, notamment celle de l'ALENA, et collaborera avec ses allié-es sociaux et syndicaux pour surveiller, mobiliser et éduquer afin d'exiger que ces principes soient respectés et atteints.<sup>5</sup>

**Il est proposé par Michel Picard  
Appuyé par Jonathan Lavoie**

Que les délégué-es de l'assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain CSN adopte la position sur l'ALÉNA.

Un débat s'engage à la suite de cette présentation. Des délégué-es trouvent que le conseil central devrait carrément exiger le retrait de l'ALENA.

Une proposition d'amendement survient dans la discussion.

Amendement

**Il est proposé Félix Sylvestre  
Appuyé par Chantal Ide**

Sachant que ces principes ne seront pas respectés que le Conseil central du Montréal métropolitain CSN exige le retrait du Canada et du Québec de l'ALENA et de toute entente similaire.

**Rejeté**

Vers 21h26, la présidente indique aux délégué-es qu'il faut prendre une proposition de prolongation de l'assemblée.

**Il est proposé par Félix Sylvestre  
Appuyé par Richard Gagnon**

De prolonger l'assemblée générale jusqu'à 22 h.

**Adopté**

---

<sup>5</sup> Inspiré de la Déclaration politique de la rencontre des organisations sociales du Canada, des États-Unis et du Mexique. 31 mai 2017

**Il est proposé par Francis Dupuis-Déri  
Appuyé par Marie Blais**

D'accorder le droit de parole à Paul Jones, visiteur.

**Adopté**

Un peu avant 22 h, la présidente indique que nous devons prendre une proposition de prolongation de l'assemblée générale.

**Il est proposé par Richard Bousquet  
Appuyé par Richard Gagnon**

De prolonger l'assemblée de 15 minutes.

**Adopté**

**Il est proposé par Richard Bousquet  
Appuyé par Martin Vadnais**

Que la conclusion de la déclaration (après le point 16) se lise comme suit :  
Sans le respect de ces principes, le Conseil central du Montréal métropolitain exige le retrait du Canada et du Québec et s'opposera à toute entente commerciale toxique et collaborera avec ses alliés sociaux et syndicaux pour surveiller, mobiliser et éduquer afin d'exiger que ces principes soient respectés et atteints.

**Adopté**

Les principes amendés se lisent comme suit.

En ce sens, nous exigeons le respect des principes suivants :

- 1- Que les négociations se déroulent en toute transparence et de façon démocratique en impliquant les populations et les pouvoirs législatifs des pays.
- 2- Que dans l'ALENA ou tout autre accord commercial, des normes claires et efficaces, contraignantes et exécutoires concernant le travail et l'environnement soient convenues en respectant voire en allant au-delà des normes internationales établies.
- 3- Que les privilèges consentis aux investisseurs étrangers, ainsi que les mécanismes de règlement des différends entre les investisseurs et un État (Investor-State Dispute Settlement-ISDS, chapitre 11 ALENA) soient éliminés et que le droit des peuples à exercer un contrôle démocratique sur les politiques publiques dans chaque pays soit respecté.
- 4- Que des normes contraignantes soient établies pour assurer la prédominance des droits humains comme fondement des accords et pactes internationaux.

- 5- Que des politiques générales de parité garantissent l'égalité des femmes et préviennent la discrimination à leur endroit.
- 6- Que toute entente garantisse l'égalité des droits des groupes discriminés tels les LGBT et les minorités racisées.
- 7- Que soient garantis la participation et le consentement des communautés et des peuples autochtones, afin de respecter la souveraineté des peuples sur leurs ressources, leurs territoires et leur culture.
- 8- Que des mesures soient incluses dans la législation et dans la réglementation afin d'assurer à toutes et tous un salaire décent, dont un salaire minimum à 15 \$.
- 9- Que des mesures soient incluses pour améliorer l'exercice du droit d'association, celui du droit à la négociation collective, notamment la négociation collective transnationale dans les cas où un employeur opère dans plusieurs pays.
- 10- Que les services publics de santé et de services sociaux, l'éducation, ainsi que la culture soient exclus des accords de libre-échange, n'étant pas des marchandises.
- 11- Que la protection sociale, les ressources naturelles comme l'eau, l'énergie ainsi que les marchés publics soient protégés en garantissant les droits des nations d'étendre la propriété publique aux ressources et aux services.
- 12- Que soient sauvegardés la souveraineté alimentaire, les mécanismes de gestion de la production et les moyens de subsistance en milieu rural et que des normes de traçabilité des produits soient introduites.
- 13- Que des législations soient introduites pour assurer les pleins droits des travailleuses et travailleurs migrants et renforcer les mécanismes exécutoires pour les protéger, notamment le droit d'association et le droit de représentation.
- 14- Que soient inclus des engagements partagés, entre les pays, pour améliorer les infrastructures publiques en faisant la promotion de la justice fiscale, par une imposition juste, équitable et progressive des bénéficiaires.
- 15- Que soient incluses des obligations contraignantes et exécutoires pour lutter contre les changements climatiques en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.
- 16- Que chaque pays doive avoir au minimum l'obligation de remplir sa contribution nationale définie dans l'Accord de Paris sur le climat.

Sans le respect de ces principes, le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN exige le retrait du Canada et du Québec et s'opposera à toute entente commerciale toxique et collaborera avec ses alliés sociaux et syndicaux pour surveiller, mobiliser et éduquer afin d'exiger que ces principes soient respectés et atteints.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Chantal Morin  
appuyé par Diane Provost**

Que l'on ajourne immédiatement.

**ADOPTÉ**

La réunion est levée à 22 h 15.

Dominique Daigneault  
Présidente

Manon Perron  
Secrétaire générale

*Nombre de délégué-es à l'assemblée : 60*

*Femmes : 28*

*Hommes : 32*

*Officiel-les : 60*

*Substituts : 0*